

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU (86)
Le Bois

Habitat de la Vienne
Lotissement "Le Bois"

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

ETAT PARCELLAIRE

LOT	SECTION	N°	SUPERFICIE RÉELLE	OBSERVATIONS
1	C	1237	431 m ²	
2	C	1238	391 m ²	
3	C	1239	391 m ²	
4	C	1240	397 m ²	
5	C	1241	536 m ²	
6	C	1242	408 m ²	
7	C	1243	408 m ²	
8	C	1244	439 m ²	
9	C	1245	543 m ²	
10	C	1246	416 m ²	
11	C	1247	436 m ²	
12	C	1248	463 m ²	dont 92m ² en zone non-constructible
13	C	1249	429 m ²	
14	C	1250	429 m ²	
Macrolot	C	1251	1 624 m ²	

C	1252	4 m ²	Emplacement regard de visite EU
C	1253	3 313 m ²	Voirie + bassin de régulation EP
C	1254	1 197 m ²	Hors lotissement

RÉFÉRENCE: 18.214e
DATE: 5 septembre 2022

NOTA : - L'utilisateur de ce plan est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte.

DÉFINITIONS

Limite de propriété (certaine) : ligne séparant deux unités foncières différentes. Elle est reconnue certaine et définitive suite à une procédure de bornage et/ou de reconnaissance de limites et/ou de délimitation.
Application cadastrale : action par laquelle le plan cadastral est superposé avec un plan d'état des lieux. Tracé parcellaire figuratif issu du plan cadastral qui n'apporte aucune garantie.
Superficie réelle : superficie obtenue à partir de limites certaines.
Contenance cadastrale : évaluation quantitative obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral. C'est un élément constitutif de la désignation cadastrale d'un bien et différent de la superficie réelle. Elle sert de base à l'établissement d'une partie de la fiscalité sur les immeubles bâtis ou non bâtis. La contenance du bien n'a qu'une valeur indicative. Elle n'apporte pas de garantie.

Authentification du document



